



Païement salaire hors du pays du contrat

Par **paul666**, le **17/10/2008** à **11:55**

Bonjour,

Je suis Français et depuis 1 mois je travaille pour une société Espagnole

J'ai donc un contrat de droit Espagnol, N0 de secu Espagnol, tout en règle, je travaille sur un projet au Maroc pour cette société, donc je ne vis pas en Espagne

J'ai demandé que mon salaire soit versé en France. Apparemment il faut ouvrir un compte en Espagne.

Ma question, du moment que je paie mes charges ainsi que la société

Est-ce que je peux être réglé sur mon compte en France ou dois-je obligatoirement ouvrir un compte en Espagne et ensuite faire un virement de compte à compte ce qui me complique un peu la vie.

Merci

Si quelqu'un a la réponse et encore mieux un N0 de texte de loi européenne

Cordialement

JYP

Par **Marion2**, le **17/10/2008** à **18:15**

Bonsoir,

A priori, vous allez devoir ouvrir un compte en Espagne.

Dernièrement, j'ai fait un petit héritage (d'une assurance) d'un oncle espagnol et j'ai été dans l'obligation d'ouvrir un compte à la CAM (banque espagnole), aussi bien l'assurance que le notaire ont systématiquement refusé de me faire un virement sur mon compte français. Ils m'ont dit que tout virement en Espagne devait être fait sur un compte Espagnol.

Par **paul666**, le **18/10/2008** à **08:37**

Merci de votre reponse,

Mais je vais quand meme me renseigner, car je travaillais deja pour cette societe, mais en France (contrat Français) et j'etais payé par virement d'Espagne sur mon compte en France.

Merci

Bon week end

Cdt

Jean Yves PAUL